



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 février 2023 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de lotissement numéro 746 , tableau 3 de l'article 7.6, afin d'autoriser l'ajout d'un logement pour que l'immeuble devienne un triplex pour un lot dont la façade est de 13,11m alors que le règlement exige une façade de 18 m pour les habitations 3 logements.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-10 et comprend le lot numéro 4 181 135 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 44-46, rue Grondin à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dixième jour du mois de janvier 2023

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier-trésorier